

Année universitaire : 2019 / 2020 Convention de stage en France entre :

UNIVERSITÉ TOULOUSE III

1 - L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Nom : Université Toulouse III - IUT Paul Sabatier

Adresse: 115, Route de Narbonne - BP 67701 - 31077 Toulouse cedex 4

2 05 62 25 80 00

Représenté par (signataire de la convention) :

Jean-Marc BROTO

Qualité du représentant :

Présidente de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier

Composante/UFR : lUT de Toulouse - site de Castres - Département

Métiers du Multimédia et de l'internet

***** +33(0)563621167

mél: contact.mmi@jut-tise3.fr

Adresse (si différente de celle de l'établissement) : avenue Georges

Pompidou - CS 20258 - 81104 CASTRES Cedex

2 - L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom: LSA Multimedia

Adresse: 45 allée du Rouergue

31770 COLOMIERS

Représenté par (nom du signataire de la convention) : Mr SEGATO

Frédéric

Qualité du représentant : Gérant de la société Service dans lequel le stage sera effectué :

3 0950919039

mél: contact@lsamultimedia.com

Lieu du stage (si différent de l'adresse de l'organisme

d'accueil) :

3 - LE STAGIAIRE :

Nom: LAY

Prénom : Julien

Sexe: Masculin

Né le : 24 Octobre 2000

Adresse: 24 Rue Anne Veaute 81100 CASTRES

2 0561865912 Portable: 0631720744

mèl : julien.lay@etu.iut-tise3.fr;julien-lay@outlook.fr

INTITULE DE LA FORMATION OU DU CURSUS SUIVI DANS L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT (Développer les sigles) ;

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE METIERS DU MULTIMEDIA ET DE L'INTERNET (1ére année)

SUJET DE STAGE Maintenance de matériel informatique

Dates : du 15/02/2021 au 05/03/2021

Représentant une DURÉE TOTALE de : 3 semaines

Et correspondant à 105 heures de présence effective dans l'organisme d'accueil.

Répartition si présence discontinue : nombre d'heures par semaine, ou nombre d'heures par jour (cocher la case correspondante).

ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Nom et prénom de l'enseignant référent : Sylvain BARREAU

Fonction (ou discipline): Enseignant

* +33(0)5 63 62 11 67 mél : sylvain.barreau@iut-tise3.fr

ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom et Prénom du tuteur de stage : SEGATO Frédéric

Fonction : Gérant de la soniété contact@lsamultimedia.com

cle 1 - Objet de la convention

i présente convention règle les repports de l'organisme d'acqueil avec établissement d'enseignement et le stagiaire.

Article 2 - Objectif du stage

Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milleu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquient des compétences professionnelles et met en oeuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'acqueil

Le programme est établi par l'établissement et l'organisme d'accueil en fonction du programme général de la formation dispensée.

ACTIVITES CONFIEES (stipulations padagogiques)

- Markenance matter la tention earers aur Più at MAC
- Diagnostic de pagnec
- Calibrage vine PC
- Vidéocurva/lance (Paramétrage)
- Gestsons dessent SAV et Techniques

COMPETENCES A ACQUERIR OU A DEVELOPPER

Étre capable d'utiliser ses acquis dans les domaines de la communication, de la culture, de la connaissance de l'environnement socio-économique, et de la technologie (infographie, intégration web, développement, audiovisuel, etc.), de développer des compétances personnelles et relationnelles initiative, travait en équipe, autonomie...

Le staglaire ne doit pas exécuter de fâche réguliere correspondant à un poste de travail permanent?

Il est interdit de confier au stagiaire des tâches dangereuses pour sa sante ou sa sécurité?

Le nombre de slagiaires accueilli sur une même semaine civile dans l'organisme d'accueil est timité.

L'accueil successif de staglaires, au titre de conventions de siage différentes, pour effectuer des stages dans un même poste n'est possible qu'à l'expiration d'un délai de carence egal au tiers de la durée du stage précèdent.

Article 3 - Ourée et modalités de déroulement du stage

Le stage na pourra avoir une durée supéneure à 924 neures, renouvellement compris, par année d'enseignement⁸

Cette durée est calculée au proreta temporis de la présence effective du staglaire : 1 jour = 7 heures et 22 jours = 1 mois

La présence du staglaire dans l'organisme d'acqueil suit les régles applicables aux personnels de cet organisme pour ce qui concerne les durées maximales quotidienne et hebdomadaire de présence, le travail de nuit ainsi que la repos quotidien, hebdomadaire et les jours fériés? Le staglaire ne doit pas accomplir d'heures supplémentaires.

La durée hebdomadaire de présence du staglaire dans l'entreprise sera de 105 heures sur la base d'un temps complet/temps partiel (rayer la prention inutile).

Si le stagiaire doit être présent dans l'Organisme d'accueit la nuir, le dimanche ou un jour férié, préciser les cas particuliers

L'organisme doit établir un décompte des durées de présence effective du staglaire $^{\!B}$

Article 4 - Sulvi du stagizire - Accuell et encadrement

Le staglaire conserve son statut antèrieur.

Le staglaire fait l'objet d'un double encadrement, par un enseignant référent de l'établissement d'une part 9, par un tuteur de l'organisme d'accuell, d'autre part.

L'onsoignant référent¹⁰ est tenu de s'assurar, à plusieurs reprises durant le stage, de son bon dénoulement et de proposer à l'organisme d'accuell, le cas échéant, une redéfinition d'une ou des missions pouvent être accomplies. Le tuteur de stage désigné par l'organisme d'accueil dans la présente convention, est chargé d'assurer le suivi du staglaire et d'optimiser les conditions de réalisation du stage confidéntement de material de stage definies. Ancie L1247 du puile de l'édocaism :

- Anicio L124-14 du codo de l'éducation :
- Articio L124-8 du codo de l'éducation

 Articio L124-8 du codo de l'éducation
- Adjust L124-11 do code de l'éducation :
- . Article L124-5 du cuda de l'éducation .
- Article L124-14 alinea for du code de l'éducellen
- ⁸ Article L124-14 aliaea 2 du code de l'education ;
- ^a Dans la limité de 16 staglaires pur référent

Le nombre de stagiaires encadre simultanément par chaque tuteur est limité. 12

Le staglaire est autorisé à revenir dans son établissement d'enseignement pendant la durée du stage pour y suivre des cours demandés explicitement par le programme, ou pour participer à des réunions ; les dates sont portées à la connaissance de l'organisme d'accusit par l'établissement.¹³

Le stagiaire n'est autorisé à se déplacer que dans le cadre des missions et activités mentionnées à l'article 2 de la présente convention. Tout déplacement à l'étranger, non prévu dans la présente convention, doit être expressément autorisé par l'établissement d'enseignement.

Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement de stage ou, qu'elle soit constatée per le staglaire ou par le tuteur de stage, doit être portée à la connaissance de l'enseignant-référent et de l'établissement d'enseignement afin d'être résolue au plus vite.

MODALITES D'ENCADREMENT (préconleations CFVU-IUT du 29 janvier 2015) :

Au-delà de 4 semaines de stage, obligation d'assurer un suivi réguller de l'étudiant :

- durant les 15 premiers jours du stage, envoi par le staglaire du sujet et d'un récapitulatif des missions à réaliser
- sauf exception liée au contexte ou stage, une visite sur sité est à effectuer par l'enseignant référent. En cas exceptionnel d'empêchement, la visio-conférence sera une alternative.

En cas d'accueil d'un étudiant en situation de handicap, l'organisme doit prévoir les aménagements nécessaires (poste de travail, horaires, etc.), qui seront précisés dans une amexe jointe à la présente convention,

Article 5 - Gratification et avantages

Article 5.1 - Gratification

Lorsque la durée du stage est supérioure à 308 heures consécutives ou non, calui-ci lait obligatoirement l'objet d'une gratification sauf en cas de règles particulières applicables dans certeines collectivités d'outre-mer françaises et pour les stages relevant de l'article £4361-1 du code de la santé publique.

Pour sa computation, 2 mois = 44 jours = 308 heures de présence effective du staglaire au sein de l'organisme d'accueil.

La gratification, versée mensuellement, est due au stagiaire à compter du premier jour du premier nuis de la période de stage ¹⁶

La gratification est due au stagiaire sans préjudice du remboursement des frais engagés par le stagiaire pour effectuer son stage et des avantages offerts, le cas échéant, pour la restauration, l'hébergement et le transport.¹⁶

Le montant horaire de la gratification est fixé à 15 %du platend horaire de la sécurite sociale. Une convention de branche ou un accord professionnel peut définir un montant supérieur à ce taux.

La gratification due par un organisme de droit public na peut être cumulée avec une rémunération versée par ce même organisme au cours de la période concernée.¹⁸

L'organisme peut décider de verser une gratification pour les stages dont la durée est inférieure ou égale à 308 heures. 19

MONTANT DE LA GRATIFICATION : par houre MODALITES DE VERSEMENT :

En cas de suspension ou de résiliation de la présente convention, le montant de l'indemnisation riue au stegiaire est proratise en fonction du temps de présence effective du stegiaire au sein de l'organisme d'accueil. La durée donnant droit à grafification s'apprécie compte tenu de la présente convention et de sas avenunts éventuels.

¹⁹ Articla L124-1 demier alinea du code de l'éducation :
¹¹ Ostible 1-124-8 du code de l'éducation :

Anticla L124-li du code de l'éducation :
 Anticla L124-10 du code de l'éducation

¹³ Article D. 121-4 10° do cada da l'education

¹² Article L. 124-6 olinos 2 du codo de l'éducution

Article L. 124-6 alinea 2 du codo de l'éducation
 Article D. 124-8 alinea Terulu code de l'éducation

[📅] En application de l'article L. 241-3 du cade de la escurité sociale ;

¹⁶ Article D. 124-9 alinea 4 du code de l'éducation

Arucia D. 124-8 demier aimée du code de l'éducation

cle 5.2 - Avantages - organisme d'accueil de droit privé

aganismo de droit privé en Franco saul en cas do réglas particuliares. pplicables dans cartamis collectivités, pays et territoriss à outre apar)

Dans les mêmes conditions que les salariés de l'organisme d'accueil, la stagiaire bénéficie

- des mêmes protections et droits;3
- de l'accès ou restaurant d'entreprise ou aux fitres-restaurants."
- de la prise en charge des frais de transport."
- de l'accès aux activités sociales et culturelles?"

AUTRES AVANTAGES ACCORDES:

Article 5.3 - Avantages - organisme d'accueil de droit public

(Organisme de divit public en France saut en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités, pays et territoires

Les trajets effectués par les stagiaires d'un organisme de droit public entre leur domicile et leur lieu de stage sont pris en charge partieltement²⁴

Le stagiaire accuellil dans un organisme de droit public et qui effectue une mission dans ce cadre bénéficie de la prise en charge de ses frais de déplacement temporaire selon la réglementation en vigueur

Est considéré comme sa résidence administrative le fleu du stage indiqué dans la présente convention²⁵

AUTRES AVANTAGES ACCORDES (restaurant administratif, activités sociales et cutturelles, etc..):

Article 6 - Régime de protection sociale

Pendant le durée du stage, le stagiaire reste affilié à son régime de sécurito sociale aritérieur.

6-1 Gratification inférieure (si moins de 309 houres) ou égale à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale

La pratification n'est pas soumise à cotisation sociale.

L'étudiant bénéficie de la législation sur les accidents de travaits

En cas d'accident survenant au staglaire, soit au cours d'activités dans l'organisme, soit au cours du trajet, soit sur les lieux rendus utiles pour les besoins du stage et pour les étudiants en médecine, en chirurgie dentaire ou en pharmacie qui n'ont pas un statut hospitalier pendant le stage effectué dans des conditions spécifiques?1 l'organisme d'accueil envoie la déclaration à le Caisse Primaire d'Assurance Maladie (voir adresse on page 1) en mentionnant l'organisme comme employeur, avec copie, dans les 48 heures au dit établissement

6.2 - Gratification supérleure à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale

Les cotisations sociales sont calculées sur la différentiel entre le montant de la gratification et 15 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale. L'étudiant bénéficie de la couverture légale?

En cas d'accident survenant au stagiaire soit au cours des activités dans l'organisme, soit au cours du trajet, soit sur des lieux rendus utiles pour les besoins de son stage, l'organisme d'accueit effectue toutes les démarches nécessaires auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Matadie et informe l'établissement dans les meilleurs délais.

Article 7 - Responsabilité civile et assurance

Le stagiaire doit avoir obligatoirement souscrit, auprès de l'organisme d'assurance de son choix, une assurance couvrant sa responsabilité civile au titre des dommages qu'il pourrait causer aux personnes ou aux biens dans le cadre de son stage. L'attestation d'assurance devira être jointe à la présente convention.

L'organisme d'accueil déclare être garanti au titre de la responsabilité civile et de toute assurance permettant de coporir les activités du staglaire (y compris en cas d'utilisation d'un véhicule de service pour les besoins du stage).

²⁰Adicte L. 121-12 du coda de l'education se réferent aux ordictes L. 1121-1, L. 1152-1 1150-1 do come da travell.

at l. 1180-1 da cone un navan . ²¹ Antola L. 124-13 dermer alhaea - nu cade de l'éducation sa réferent à l'article L. 68-1 du code du travali ;

3262-1 du code du travae ; ⁷² Article L. 124-13 (fernier almés : du cosée de l'éducation co référant à l'article L: 3262-) du code du ravina; ²³ Arbelo L. 124-16 dermor almos, du code de Faducation se réferent a l'article L.

2323-93 du code du navall ; ²⁴Cons les conditions fixees par le décret à 2810-676 du 21 juin 2016 instauent que

pase en autrige partielle du prix des titres d'abonnement correspondent aux dòplacements effectives par les agente publics entre leur residence habituelle et leur lieu as makad

²⁴Adicle D. 124-7 almén 2 du code de l'éducation

 22 Au the du regime étudiam de l'arliele L 412-6 Z du cope de la secunté sociale

²⁷Conditions prevues un b do 2o de l'erbao L. 412-8 du code de la secorde sociale The application des dispositions des articles 1, 411-1 et seivante du code de la Lorsque dans le cadre de son stage, l'éludiant utilise son propre véhicule ou un véhicule prête par un liers, il déclare expressement à l'assureur dudit véhicule cette utilisation qu'il est amené à faire et le cas échéant s'acquitte de la prime y afférente.

Article 8 - Discipline

Le stagiaire est soumis à la discipline et aux clauses du réglement intérieur qui lui sont applicables et qui sont portées à sa connaissance avant le début du stage, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'organisme d'accueil?

Toute sanction disciplinaire ne peut être décidée que par l'établissement d'enseignement.³⁰ Dans ce cas l'organisme d'accuelt informe l'enseignant référent et l'établissement des manquements et lui fournit éventuellement les éléments constitutifs.

En cas de manquement particulièrement grave à la discipline, l'organisme d'accueil se reserve le droit de meltre fin au stage tout en respectant les dispositions fixées à l'article 11 de la présente convention

Article 9 - Droit de réserve et confidentialité

Le droit de réserve est de rigueur absolue et apprécié par l'organisme d'accueil compte tenu de ses spécificités. Les stagiaires prennent donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillles ou obtenues par eux pour en faire publication, communication à des tiers sans accord préalable de l'organisme d'accueil, y compris le rapport de stage. Cet engagement vaut non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. Le stagialre s'angage à no conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce solt, appartenant à l'organisme d'accoeil, sauf accord de ce dernier

Dans le cadre de la confidentialité des informations contenues dans le rapport de stage, l'organisme d'accueil paut damander une restriction de la diffusion du rapport, voire le retrait de certains éléments confidentiels

Les personnes amenées à en connaître sont contraîntes par le secret professionnel à n'utiliser ni ne divulguer les informations du rapport.

Article 10 - Propriété intellectuelle

Conformément au code de la propriété intellectuelle." dans le cas où les activités du stagiaire donnent lieu à la création d'une couvre protégée par le droit d'auteur ou la propriété industrielle (y compris un logicial), si l'organisme d'accueil souhalte l'utiliser et que le stagiaire est d'accord, un contrat devra être signé entre le stagiaire (auteur) et l'organisme d'accueil.

Le contrat devra alors notamment préciser l'étendue des droits cédés, l'éventuelle exclusivité, la destination, les supports utilisés et la durée de la cession, ainsi que, le cas échéant, le montant de la rémunération due du stagiaire au titre de la cession. Cette clause s'applique quel que soit le statut de l'organisme d'acquell.

Article 11 - Congés - Interruption du stage

Sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités, pays et territoires d'outre-mer ou dans les organismes de droit public, en cas de grossesse, de paternilé ou d'adoption, le staglaira bénéficie de congés el d'autorisations d'absence d'une durée équivalente à celle prévues pour les salades.32

Pour les stages dont la durée est supérieure à 308 heures et dans la limite de la durée maximale de 924 heures, des congés ou autorisations d'absence sont possibles. 30

MODALITES DES CONGES ET AUTORISATIONS D'ABSENCE durant le stage

Pour toute autre interruption temporaire du stage (maladie, accident, grossesse, paternité, adoption, absence injustifiée...) l'organisme d'accueil avertit l'établissement d'ensoignement par courrier

Toute interruption du stage est signalée aux autres parties à la convention et à l'enseignant référent. Une modalité de validation est mise en place le cas échéant par l'établissement.

En cas d'accord des parties à la convention, un report de la fin du stage est possible afin de permettre la réalisation de la durée totale du stage prévue initialement. Ce report fara l'objet d'un avenant à la convention de stage"

²⁵Adicie D. 124-4-14° du cude da l'áducation

^{sti}Anicle R. 712-10 2° du code de l'éducation

³¹Article L 611-1 du cade de la propriété intellectuelle ;

³² Afficie L. 124-13 almée 1er du code de l'éducation se référent aux articles L.

1225-16 à L. 1225-28, L. 1225-38, L. 1225-37, et L. 1225-46 du carte du travail ,

Article L. 124-13 slinua 2 do code de l'aducation

³⁴Article L. 124-15 du code de l'education

avenant à la convention pourra eventuellement être établi en cas de olongation de stage, pour des reisons pédagogiques dument justifiées, dans le respect de la durée maximale du stage fixée par la loi (924 heures). ¹⁵

En cas de volonté d'une des trois parties d'arrêtor le stage, celle-ci doit immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'interruption du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

Article 12 - Fin de stage - Rapport - Évaluation

Attestation de stage : à l'issue du stage, l'organisme d'accueit délivre une altestation mentionnant au minimum la durée effective du stage et, le cas échéant, le montant de la gratification perçue. Le staglaire devra produire cette attestation à l'appui de sa demande éventuelle d'ouverture de droits au régime général d'assurance vieillesse;

2) Qualité du stage^{is} le stagiaire transmet au service compérent de l'établissement d'enseignement un document dans lequel il évalue la qualité de l'accueil dant il a bénéficié au sein de l'organisme d'accueil. Ce document n'est pas pris en compte dans son évaluation ou dans l'obtention du diplôme.

3) Evaluation de l'activité du stagiaire : à l'issue du stage, l'organisme d'acciueil renseigne une fiche d'évaluation de l'activité du stagiaire qu'il retourne à l'enseignant référent ou au responsable des stages

4) Modalités d'évaluation pédagogiques :

le stagiaire devra rédiger un rapport de stage et présenter une soutenance orale devant un jury. Les avis du tuteur et de l'enseignant référent sont pris en compte.

NOMBRE D'ECTS - ETC

2 ECTS

5) Le luteur de l'organisme d'accueil ou tout membre de l'organisme d'accueil appelé à se rendre dons l'établissement d'enseignement dans le cadre de la préparation, du déroulement et de la validation du stage ne pout prétendre à une quelconque prise en charge ou indemnisation de la part de l'établissement d'enseignement

Article 13 - Modification de la présente convention et recrutement

Article 13.1 - Modification de la présente convention

Toute modification substantielle de la présente convention (congès non prévus initialement, interruption et ou report de la date de fin du stage, prolongation du stage, etc.) donne lleu à un avenant, réalisé en trois exemplaires originaux et signés par les mêmes personnes que pour la présente convention.

Article 13.2 - Recrutement

S'il advenait qu'un contrat de travait prenant etfet avant la date de fin de stage soit signé avec l'organisme d'accueil, la présente convention deviendrait caduque. Le stagiaire no reféverait plus de la responsabilité de l'établissement d'enseignement. Ce demier devrait impérativement en être avent avant la signature du contrat de travait.

Article 14 - Sanction

Les manquements aux articles 2, 3, 4 et 5 de la présente convention sont passibles d'une amende administrative prononcée par l'autorité administrative. L'amende encourue est de 2000 euros par staglaire concerné par le manquement et de 4000 euros en cas de réitération dans un délai d'un an à compter du jour de la notification où le manquement a été commis⁴¹.

Article 15 - Droit applicable - Tribunaux competents

La présente convention est régie exclusivement per le droit français. Tout litige non résolu par vole amiable sera soumis à la compétence de la juridiction française compétente.

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES ORIGINAUX

POUR L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Nom et signature du représentant de l'établissement Sylvie Trouithet, Chef de Département

10/05/2051

Signature

POUR L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nom du représentant de l'organisme d'accuell

Frederic SEGATO

le " (' ' ' ' ' '

Signature

LSA MULTIMEDIA 31770 COLOMIERO ROS 8850 2554

L'enseignant référent du staglaire

le 8/02/2021

Nom et signature S. Barreau

-

Le tutour de stage dans l'organisme d'accueil,

ie affillate

Nom et signature トンレイン

LSA MULTIMEDIA 31770 COLOMIERS RCS 5250 MIERS

STAGIAIRE

10 3,714 / 16 D

Julien LAY

Fiches à annexer à la convention :

Attestation de stage

Altestation d'assurance au litre de la responsabilité civile de l'étudiant, en cours de validité pour toute la durée du stage

Mattena L. 124-6 da code de l'écucation

Madicia D. 174-9 du code de l'éducation

³⁷Anticle L. 364-17, do codo de la securió escale

Article L. 124-4 du codo de l'aducation ;

³⁵Articlo D. 124-12° du code de l'oducintion

(1) Attestation de stage

LOGO DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

ATTESTATION DE STAGE

à remettre au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom où Dénomination sociate : LSA Multimedia

Adresse: 45 allèe du Rouerque

31770 COLOMIERS

3 0950919039

Certifie que

LE STAGIAIRE

Nom: LAY Prénom: Julien:

Sexe : Masculin

Né le : 24 Octobre 2000

Adresse (Adresse): 24 Rue Anne Veaule, 81100 CASTRES

** 0561865912 Portable: 0631720744

mél : julien.lay@etu.iul-tise3.fr;julien-lay@outlook.fr

ETUDIANT EN (infitulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le stegiaire).

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE METIERS DU MULTIMEDIA ET DE L'INTERNET (1ère année)

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignament supérieur ou de l'organisme de formation) :

Université Toulouse III - IUT Paul Sabatler

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DUREE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage : Du 15 Février 2021 Au 5 Mars 2021

Représentant une durée totale de : 3 semaines

La durée totele de stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du staglaire dans l'organisme d'accueil (art. L.124-18 du code de l'éducation).

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSEE AU STAGIAIRE

Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de ϵ

L'ettestation de stage est indispensable pour pouvoir, sons réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (foi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a ôté gratifié la possibilité de faire valider celul-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. Le demande est à faire par l'étudiant dans les deux années suivant la fin du slage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du slage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur procédure à suivre sont à demander auprès de la sécurité sociale (article L. 351-17 du code de la sécurité et article D. 124-0 du code de l'éducation).

FAIT A Coloniel LE 312116 25

Nom, fornollion et signature du représentant de l'organisme d'acqueil

LSA MULTIMEDIA STATE COLUMNERS

Frédéric SEGATO, Gérant de la société